



**ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**du 31 octobre au 1er décembre 2023**  
**GDSOL 128 - Projet de parc photovoltaïque au sol**  
**Commune de Coudroy (Loiret)**  
**Lieu-dit "les Chaudronniers"**



**Avis et Conclusions du Commissaire Enquêteur**  
**M.Marc Lansiard**  
**26 décembre 2023**

Enquête publique concernant la demande de permis de construire pour un parc photovoltaïque au sol à Coudroy (Loiret)

Avis et conclusions du commissaire enquêteur du 26/12/2023 - dossier n°E23000149/45



## 1) Rappel de l'objet de l'enquête publique

### 1.1. Le demandeur

La société GDSOL 128, filiale du groupe Générale du Solaire, a déposé une demande de permis de construire pour un projet de parc photovoltaïque au sol au lieu-dit " les Chaudronniers", sur la commune de Coudroy (Loiret).

### 1.2. Le projet

Ce parc photovoltaïque est envisagé sur une surface globale clôturée d'environ 16,6 ha, et développera une puissance totale d'environ 17 MWc. Le site identifié pour réaliser ce projet est une ancienne faisanderie, qui a été abandonnée au début des années 2000, suite à des aléas climatiques.

Ce projet photovoltaïque s'inscrit dans la démarche nationale de développement des énergies renouvelables, dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique.

### Le cadre juridique de l'enquête :

La procédure suivie est fixée par :

- le code de l'urbanisme, notamment les articles R421-1 à R421-9, et l'article R453-53 (permis de construire)
- le code de l'environnement, notamment les articles L122.1 et suivants, L123-1 à L123-18, R122-1 et suivants, et R123-1 à R123-41 (étude d'impact / enquête publique)

Le projet est également concerné par l'article R414-9 du code de l'environnement (évaluation des incidences Natura 2000) et l'article L214-1 du code de l'environnement (déclaration au titre de la procédure "eau").

## 2) AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

### 2.1 SUR LES REUNIONS PREALABLES

Lors de ses deux réunions préalables à l'enquête publique, le 24 octobre avec GDSOL 128, et le 23 novembre avec le service urbanisme de la DDT du Loiret, le commissaire enquêteur a pu obtenir des informations complémentaires sur le projet et son intégration dans le site.

Ces réunions ont permis de bien comprendre la démarche suivie par GDSOL 128 pour définir son projet, et les enjeux environnementaux pris en compte. Elles ont été également l'occasion de bien

Enquête publique concernant la demande de permis de construire pour un parc photovoltaïque au sol à Coudroy (Loiret)

Avis et conclusions du commissaire enquêteur du 26/12/2023 - dossier n°E23000149/45



identifier les points sur lesquels la DDT du Loiret avait des attentes, dans le cadre de la déclaration au titre de la réglementation relative à l'eau, du fait de l'implantation du projet sur une zone humide.

Les visites du site, le 24 octobre, puis le 31 octobre, ont permis de bien appréhender les caractéristiques du site et de son environnement, naturel et humain.

## **2.2 SUR L'AVIS DE LA MRAE et des services**

L'avis de la MRAE indique que l'évaluation environnementale a permis de limiter les incidences du projet sur l'environnement, en particulier la biodiversité. Il identifie cependant des insuffisances / lacunes qui méritent d'être approfondies ou corrigées, notamment :

- le bilan carbone du projet,
- les impacts du raccordement vers le poste source
- la justification du choix de la localisation du projet
- les conditions de remise en état du site, en fin d'exploitation.

Des réponses ont été apportées par GDSOL à ces observations dans un mémoire en réponse.

Les avis des autres services sont favorables. Seul le service départemental d'incendie et de secours du Loiret formule des demandes techniques précises relatives à la sécurité électrique et à la défense incendie.

Le conseil municipal de Coudroy a délibéré sur le dossier GDSOL 128 le 30 octobre 2023 et émis un avis favorable.

Ces avis mettent bien en évidence les enjeux du projet, et ses conséquences éventuelles.

## **2.3 SUR LE DOSSIER**

Le dossier présenté est complexe et volumineux. Il présente tous les éléments prévus par la réglementation.

Sa consultation par le public a montré la difficulté pour la population de se retrouver dans un dossier complexe, en voulant y consacrer un temps limité.

### **2.3.1 La demande de permis de construire:**

Il s'agit de trois documents de demande de permis de construire déposés en mairie en février, juin et novembre 2022, qui se complètent et apportent des informations intéressantes sur les caractéristiques du projet, et son intégration paysagère.

Enquête publique concernant la demande de permis de construire pour un parc photovoltaïque au sol à Coudroy (Loiret)

Avis et conclusions du commissaire enquêteur du 26/12/2023 - dossier n°E23000149/45

---



### **2.3.2 Le projet et son étude d'impact:**

Ce rapport, très volumineux, apporte de nombreuses informations sur le projet, le site, et ses incidences environnementales.

Il permet d'identifier les enjeux environnementaux majeurs du projet : l'insertion paysagère, la biodiversité, la zone humide, les travaux et leurs conséquences environnementales.

Mais il n'apporte pas des réponses à toutes les questions qui se posent sur l'intégration environnementale du projet..

### **2.3.3 Le résumé non technique:**

Le résumé non technique permet au public d'avoir une vision globale du projet, et de ses conséquences sur l'environnement, même s'il présente quelques faiblesses.

Le commissaire enquêteur estime qu'il est satisfaisant pour informer le public.

## **2.4 SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### ***2.4.1- En amont de l'enquête***

La publication des avis d'enquête dans la presse et sur les lieux a été respectée. Des contacts ont eu lieu avec Madame le Maire et les propriétaires des terrains.

### ***2.4.2 - l'information du public***

L'information réglementaire a bien eu lieu, tant les publications dans la presse de l'avis d'enquête que son affichage en mairie et sur le site d'implantation du projet, sur le portail d'entrée. Cet avis figurait également sur les sites internet de la mairie de Coudroy et de la préfecture du Loiret.

En conclusion, il y a eu information réglementaire du public, mais aucune volonté d'inciter à une participation active du public.

### ***2.4.3 - les permanences***

Les trois permanences se sont déroulées dans un bon climat. Une seule visite du public est intervenue lors des permanences du commissaire enquêteur.

Enquête publique concernant la demande de permis de construire pour un parc photovoltaïque au sol à Coudroy (Loiret)

Avis et conclusions du commissaire enquêteur du 26/12/2023 - dossier n°E23000149/45

---





#### **2.4.4 - Les contributions du public**

- 1 observation écrite a été formulée sur le registre d'enquête
- 1 observation a été reçue par courrier électronique sur le site de la préfecture

Aucune observation n'affiche d'opposition au projet

Concernant les contributions du public :

- la création d'activité liée au développement des énergies renouvelables pour les entreprises : *Cette constatation mérite d'être prise en compte, mais il convient que GDSOL 128 associe les entreprises locales au développement de son activité.*
- le moindre impact lié à un parc photovoltaïque et à son entretien : *pour les riverains, une friche peut générer des nuisances, dans le cas particulier la présence de sangliers qui dégradent les cultures avoisinantes. La société GDSOL s'est engagée à rechercher une solution à ce problème.*

#### **2.4.5 - les échanges avec le maître d'ouvrage**

Le commissaire enquêteur a rencontré à 2 reprises des représentants de GDSOL 128; les échanges ont été cordiaux et constructifs.

M. Faure a été particulièrement disponible tout au long de l'enquête qui a généré de nombreux échanges téléphoniques et par courriels.

Les réponses apportées aux observations formulées sont sérieuses et argumentées.

Ces échanges ont permis à la société GDSOL 128 de faire évoluer son projet , pour mieux intégrer les observation et avis formulés.

### **3) Conclusions**

Au terme de cette enquête publique, le commissaire enquêteur a analysé l'ensemble des pièces du dossier présenté, l'avis de la MRAE et des différents services , les observations recueillies auprès du public et les réponses apportées par la société GDSOL 128.

#### **3.1 Éléments de la conclusion**

**Ainsi, le commissaire enquêteur constate que :**

les annonces de l'enquête publique, publiées dans la presse locale, sur les sites internet de la commune de Coudroy et de la préfecture du Loiret, l'affichage mis en place en mairie et sur le site, ont permis au public d'être informé dans le respect de la réglementation en vigueur,

l'enquête s'est déroulée du 31 octobre au 1er décembre 2023, pendant 32 jours consécutifs, conformément à l'arrêté préfectoral,

pendant ces journées, le public a pu s'exprimer sur le registre d'enquête disposé en mairie ainsi que sur le registre dématérialisé de la préfecture,

Enquête publique concernant la demande de permis de construire pour un parc photovoltaïque au sol à Coudroy (Loiret)

Avis et conclusions du commissaire enquêteur du 26/12/2023 - dossier n°E23000149/45



au cours des 3 permanences assurées en mairie, une seule personne a été accueillie par le commissaire enquêteur, et rédigé une observation

le dossier d'enquête publique, particulièrement volumineux, était disponible en version papier en mairie et en version numérique sur le site de la préfecture du Loiret.

Le Commissaire enquêteur observe que :

- la société GDSOL 128 veut installer un parc solaire photovoltaïque à Coudroy, lieu-dit "les Chaudronniers",
- le public s'est peu mobilisé pour cette enquête publique malgré les enjeux identifiés, mais les conséquences de ce projet pour la population riveraine sont très limitées
- les réponses de la société GDOL 128, aussi bien pour la MRAE et les services, pour le commissaire enquêteur que pour le public sont argumentées et apportent des garanties sur la volonté de maîtrise des incidences éventuelles
- Des actions concernant les risques d'incendie sont prises en compte dans le projet, suite à l'avis du SDIS 45
- la société GDSOL 128 affiche, dans son mémoire en réponse, son souci de tenir compte des observations formulées, en particulier pour réduire ses nuisances lors des travaux. Elle s'engage à améliorer le cadre de vie des riverains par un travail sur l'intégration paysagère du projet dans son environnement

### **3.2 Conclusion motivée**

En définitive sur la base des éléments développés ci-avant, le commissaire enquêteur, ayant pris bonne note des engagements pris par la société GDSOL 128 pour intégrer au mieux son projet dans l'environnement, émet :

**un avis favorable:**

- à la demande de permis de construire

sous les **réserves** suivantes :

**Réserve 1 :**

Que les fonctionnalités de la zone humide soient bien prises en compte dans le cadre de la déclaration "eau"

**Réserve 2 :**

Pour assurer une bonne préservation de la biodiversité, le programme de suivi devra être adapté, dans le cadre de la procédure de déclaration "eau";

**Réserve 3 :**

Pour améliorer la transparence écologique du site, la clôture devra être installée conformément à l'article L. 372-1 du code de l'environnement;

**Réserve 4 :**

Enquête publique concernant la demande de permis de construire pour un parc photovoltaïque au sol à Coudroy (Loiret)

Avis et conclusions du commissaire enquêteur du 26/12/2023 - dossier n°E23000149/45

---



Pour prendre en compte les attentes des riverains du site, une concertation sera mise en place avant le début des travaux

Fait le 26 décembre 2023

Le commissaire enquêteur



**M. Marc LANSIART**

